RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02154
Numéro SIREN : 884 077 793
Nom ou dénomination : ELEMENT STRUCTURE

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2020 sous le numéro de dépôt 9879

# Greffe du tribunal de commerce d'Evry

## Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/9879

Type d'acte : Décision(s)
Nomination de président

Déposant :

Nom/dénomination : ELEMENT STRUCTURE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 884 077 793

N° gestion : 2020 B 02154

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

**ELEMENT STRUCTURE**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1000,00 euros**
**Siège social : 12, Chemin des Vignes**
**91190 - GIF SUR YVETTE**
**R.C.S. EVRY**

## DECISION DE NOMINATION DU GERANT

Le 24 avril 2020

L'associé de la Société Elément Structure, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros s'est réuni au siège social sis au 12 Chemin des Vignes –91190 – Gif sur Yvette, afin de nommer le gérant, pour une durée illimitée :

Monsieur Emmanuel PIERRE,
demeurant 12 Chemin des Vignes – 91190 – Gif sur Yvette
né le 26/02/1979 à Cognac (16)

Il dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et à la représenter à l'égard des tiers. En outre, il aura tous les pouvoirs pour faire toutes opérations commerciales, contracter des emprunts, signer des baux et tous actes pour la constitution de la société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement

Monsieur Emmanuel PIERRE, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et accomplir toutes formalités de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

# Greffe du tribunal de commerce d'Evry

## Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/9879

Type d'acte : Statuts constitutifs

Déposant :

Nom/dénomination : ELEMENT STRUCTURE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 884 077 793

N° gestion : 2020 B 02154

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 10 JUIN 2020
Numéro : 9879

**ELEMENT STRUCTURE**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1000,00 euros**
**Siège social : 12, Chemin des Vignes**
**91190 - GIF SUR YVETTE**
**R.C.S. EVRY**

# STATUTS

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

Le soussigné :

Monsieur Emmanuel PIERRE,
Demeurant 12, Chemin des Vignes – 91190 – GIF SUR YVETTE
Né 26/02/1979 à COGNAC (16)
De nationalité française
Marié sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts,

A décidé de constituer une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique et a adopté les statuts établis ci-après :

## ARTICLE 1 - FORME

Il est formé, entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

## ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

Prestations de services et conseils en ingénierie, permettant notamment, l'expertise, la conception, le développement de structure bois métal et/ou béton, de pièces techniques, de process de fabrication ou d'assemblage, dans tous domaines d'activités de la construction.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

## ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est : ELEMENT STRUCTURE

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "S.A.R.L." et de l'énonciation du montant du capital social.

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

## ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

12, Chemin des Vignes – 91190 – GIF SUR YVETTE

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés.

## ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

## ARTICLE 6 - APPORTS

Le capital social lors de la constitution est constitué par les apports suivants :

Apports en numéraire

Il est apporté en numéraire par :

Monsieur Emmanuel PIERRE la somme de 1 000 euros

Soit au total la somme de mille euros (1 000 euros), déposée intégralement à un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque LCL –5, rue Alphonse Pecard – 91190 – Gif-sur-Yvette.

Cette somme provient de la communauté de biens existant entre l'apporteur et son conjoint Madame PIERRE Cécile, née Thureau, qui a été préalablement avertie de cet apport et de toutes précisions utiles quant aux finalités et modalités de l'opération d'apport.

Par lettre en date du 06 avril 2020, Mme Cécile PIERRE, conjoint de l'apporteur, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associé, pour la moitié des parts souscrites.

L'original de cette lettre est demeuré annexé aux présents statuts.

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

## ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées.

Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires.

## ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur Emmanuel PIERRE : 100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

## ARTICLE 9 - COMPTES COURANTS

Outre son apport, l'associé pourra verser ou laisser à disposition de la Société toutes sommes dont elle pourrait avoir besoin. Ces sommes sont inscrites au crédit d'un compte ouvert au nom de l'associé.

Le compte courant ne doit jamais être débiteur et la Société a la faculté d'en rembourser tout ou partie, après avis donné par écrit un mois à l'avance, sauf stipulation contraire.

## ARTICLE 10 - GERANCE

La Société est administrée par son associé unique.

## ARTICLE 11 - DECISIONS DE L'ASSOCIE

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

## ARTICLE 12 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2020.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), l'inventaire, le rapport de gestion et les rapports spéciaux de la gérance ainsi que, le cas échéant, les rapports du Commissaire aux Comptes sont établis conformément aux lois et règlements en vigueur et sont soumis à l'approbation des associés dans les conditions prévues par ces lois et règlements.

## ARTICLE 13 – COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande

L'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements ont été effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée à l'associé sous forme de dividendes.

L'Assemblée Générale peut également décider d'affecter les sommes distribuables aux réserves et au report à nouveau, en totalité ou en partie.

Aucune distribution ne peut être faite lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, la gérance doit, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte décider, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

## ARTICLE 14 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

A l'expiration du terme statutaire de la durée de la Société et en cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, la Société entre en liquidation.

La liquidation de la Société est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur au moment de son ouverture, mais il est également prévu ce qui suit :

La liquidation est faite par le gérant alors en fonction à moins qu'une décision ne désigne un autre liquidateur.

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif même à l'amiable et acquitter le passif. Il peut être autorisé par l'associé à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Après remboursement du montant des parts sociales, le boni de liquidation est affecté à l'associé.

## ARTICLE 15 - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

La transformation de la Société en une société commerciale d'une autre forme ou en société civile peut être décidée par l'associé.

## ARTICLE 16 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

## ARTICLE 17 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présents statuts et de ses suites seront pris en charge par la Société lorsqu'elle aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

## ARTICLE 18– FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Gif sur Yvette
Le 24/04/2020

En 5 exemplaires originaux

Emmanuel Pierre

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

**ELEMENT STRUCTURE**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1000,00 euros**
**Siège social : 12, Chemin des Vignes**
**91190 - GIF SUR YVETTE**
**R.C.S. EVRY**

Lettre annexe aux statuts
MENTION EXPRESSE

Suite à la décision de constituer une SARL, il est mentionné que la société a décidé de prendre l'option au régime fiscal « IMPOT DES SOCIETES ».

La présente option est annexée aux statuts déposés au greffe du tribunal d'Evry.

Fait à Gif sur Yvette
Le 24 avril 2020

LA GERANCE

Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793

**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS**

**SOCIETES EN FORMATION**

Je, soussigné, LATHOUMETIE STEPHANE
agissant en qualité DIRECTEUR D'AGENCE
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 1.000,00 euros
( MILLE €) *(Lettres et chiffres)*
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par

Monsieur PIERRE EMMANUEL

Né(e) le 26/02/79 à COGNAC (16)
et demeurant

12 CHEMIN DES VIGNES
91190 GIF SUR YVETTE

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) ELEMENT STRUCTURE
société SARL (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

12 CHEMIN DES VIGNES
91190 GIF SUR YVETTE

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société ELEMENT STRUCTURE en formation / souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à [l 'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de commerce ( SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LCL
5, Rue A. Pécard
91190 GIF SUR YVETTE

A GIF SUR YVETTE
Le 24/04/2020

Stéphane LATHOUMETIE
Directeur d'agence

(*) rayer les mentions inutiles



Crédit Lyonnais SA au capital de 2 037 713 591 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon
numéro ORIAS : 07 001878 - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon
Siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif cedex

Pour copie certifiée conforme délivrée le 11/06/2020


Copie certifiée conforme
LA / 11/06/2020 12:01:14
N° de dépôt - 2020/9879 / 884077793